

## COMMUNE DE MAREUIL SUR CHER

### NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2020

L'article 107 de la Loi NOTRe a prévu de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales. L'article L2313-1 du CGCT prévoit désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles soit jointe au budget primitif afin d'en faciliter la compréhension et de renforcer l'information des citoyens.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles autorisées pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : unité, universalité, annualité, spécialité, équilibre et sincérité.

Le budget primitif 2020 a été élaboré en concertation avec les élus réunis en commissions finances les 18 décembre 2019, 22 janvier et 12 février 2020.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2019 a généré un excédent de fonctionnement de 161 873,29 € qui ajouté au résultat reporté des années précédentes donne un excédent cumulé de 562 653,71€.

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2019 [la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) comporte des mesures de simplification et de clarification concernant les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS). Cette loi apporte notamment une souplesse et liberté d'organisation aux communes de moins de 1 500 habitants en leur permettant de gérer directement cette compétence sociale.], il convient d'ajouter à cette somme l'excédent cumulé de fonctionnement 2019 issu du compte administratif du CCAS voté le 12 février 2020 à savoir 1 128,01€ portant ainsi l'excédent cumulé 2019 à 563 781,72€.

Suite à l'approbation du compte administratif le 12 février 2020 ce résultat a fait l'objet, le 2 mars 2020, d'une affectation de 200 000€ en section d'investissement, le solde, soit 363 781,72€ étant reporté en recettes de la section de fonctionnement.

Pour 2020, le budget s'équilibre à 1 267 811,00€ soit une diminution d'environ 9% par rapport au prévisionnel 2019.

## RECETTES

### Chapitre 70 : Ventes de produits, prestations

Chapitre variable qui comprend les emplacements dans le cimetière, le remboursement des ordures ménagères par les locataires des bâtiments communaux (logements, commerce, camping), les revenus des jetons de camping-car et diverses redevances d'occupation du domaine public (Télécom par exemple). C'est à cet article également qu'est comptabilisée l'indemnité compensatrice mensuelle prévue dans la convention relative au fonctionnement de l'Agence Postale Communale signée avec le Groupe « La Poste ».

### Chapitre 73 : Impôts et taxes

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la Loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxes d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019 (soit pour Mareuil 14,99%), ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

En absence d'augmentation des taux décidé par le Conseil Municipal le produit des taxes foncières et taxes d'habitation dépend uniquement de l'augmentation annuelle des bases décidée par l'Etat.

Le Conseil Municipal a, cette année encore, décidé de maintenir les taux qui sont :

Taxe foncière (bâti)	21,42%
Taxe foncière (non bâti)	63,81%

- ✓ L'article 73211 (attribution de compensation par la Communauté de Communes Val de Cher Controis) reste pour le moment sans changement,
- ✓ L'article 7381 (taxe additionnelle aux droits de mutation) est une variable dont nous ne connaissons qu'en fin d'année la somme qui revient effectivement à la Commune (31 717,37€ en 2019). Dans le budget 2020 elle est prise en compte pour seulement 10 000€.

### Chapitre 74 : Dotations et participations

Suite à l'absence de notification et compte tenu des baisses annoncées depuis plusieurs années, le montant de la DGF, principale dotation de l'Etat inscrite au budget primitif, a été minorée par rapport au montant inscrit en 2019.

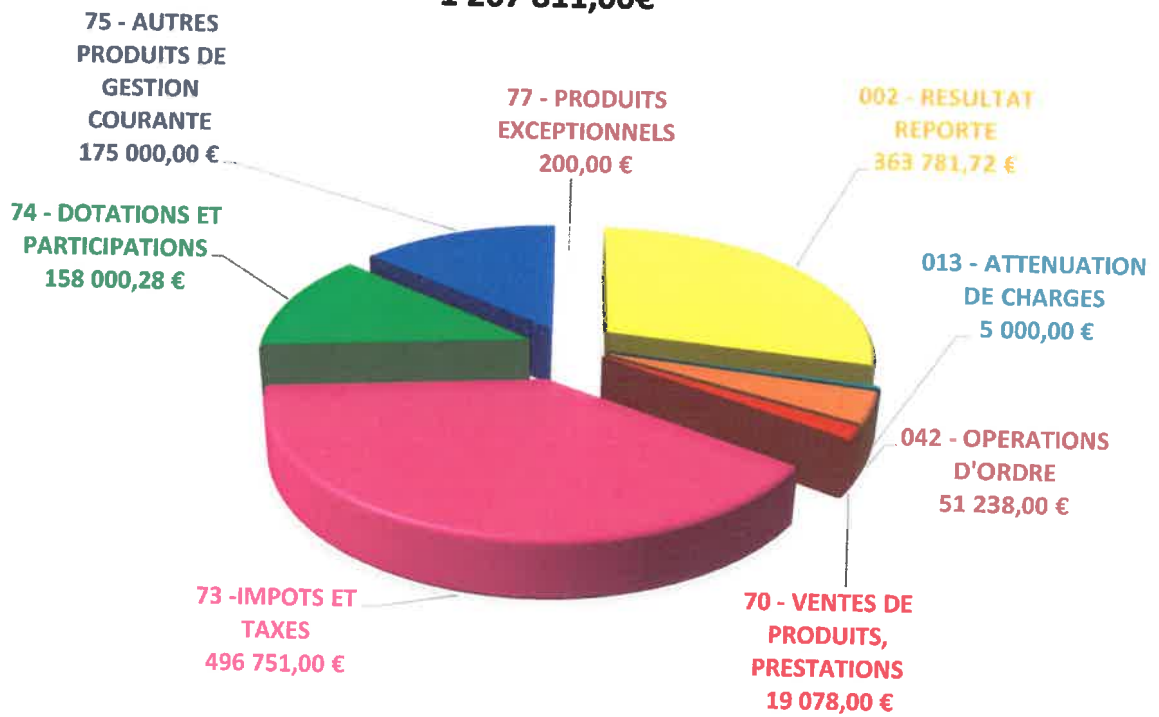
### Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux locations de la boulangerie, du camping, des salles et des gîtes. Compte tenu du contexte, les recettes inscrites au titre de 2020 ont été minorées.

### Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre les sections

La somme inscrite correspond à l'achat de fournitures pour des opérations d'investissement réalisées, en régie, par les services municipaux, tant sur les bâtiments que sur la voirie.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 1 267 811,00€



## DEPENSES

### Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit des crédits alloués au fonctionnement des divers services. Ce chapitre regroupe des dépenses générales et diverses telles que : eau, électricité, combustible, carburant, entretien et maintenances, assurances, téléphone, etc. Il représente environ 28,66% des dépenses prévisionnelles totales.

### Chapitre 012 : Charges de personnel

La diminution de ce chapitre, par rapport au prévisionnel 2019 résulte, malgré la prise en compte de l'évolution de carrière de plusieurs agents qui bénéficieront courant 2020 d'un avancement d'échelon ou de grade, de l'anticipation du départ en retraite d'un agent. Une somme permettant le recours à du personnel temporaire (congé maladie ou autre, besoin ponctuel, ...) a toutefois été prévue.

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1<sup>er</sup> JANVIER 2020

	TITULAIRES/STAGIAIRES			CONTRACTUELS	
	TC 35/35	TNC 29,5/35	TNC 13,5/35	TC 35/35- CDD	TNC 15/35- CDI
Mairie	1	1			
Services techniques	3				
Gîtes	3				
Bibliothèque			1		
Agence Postale					1
TOTAL	7	1	1		1

### Chapitre 022 : Dépenses imprévues

La somme inscrite constitue une réserve disponible. Il est à noter que conformément à l'article L2322-1 du CGCT cette somme ne doit pas excéder 7,50% des dépenses prévisionnelles réelles de la section.

### Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Compte tenu des efforts réalisés sur les dépenses, un autofinancement de 180 000€ est dégagé pour constituer une source de financement pour la section d'investissement.

### Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections

C'est dans ce chapitre que sont comptabilisés les amortissements annuels.

### Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre enregistre principalement :

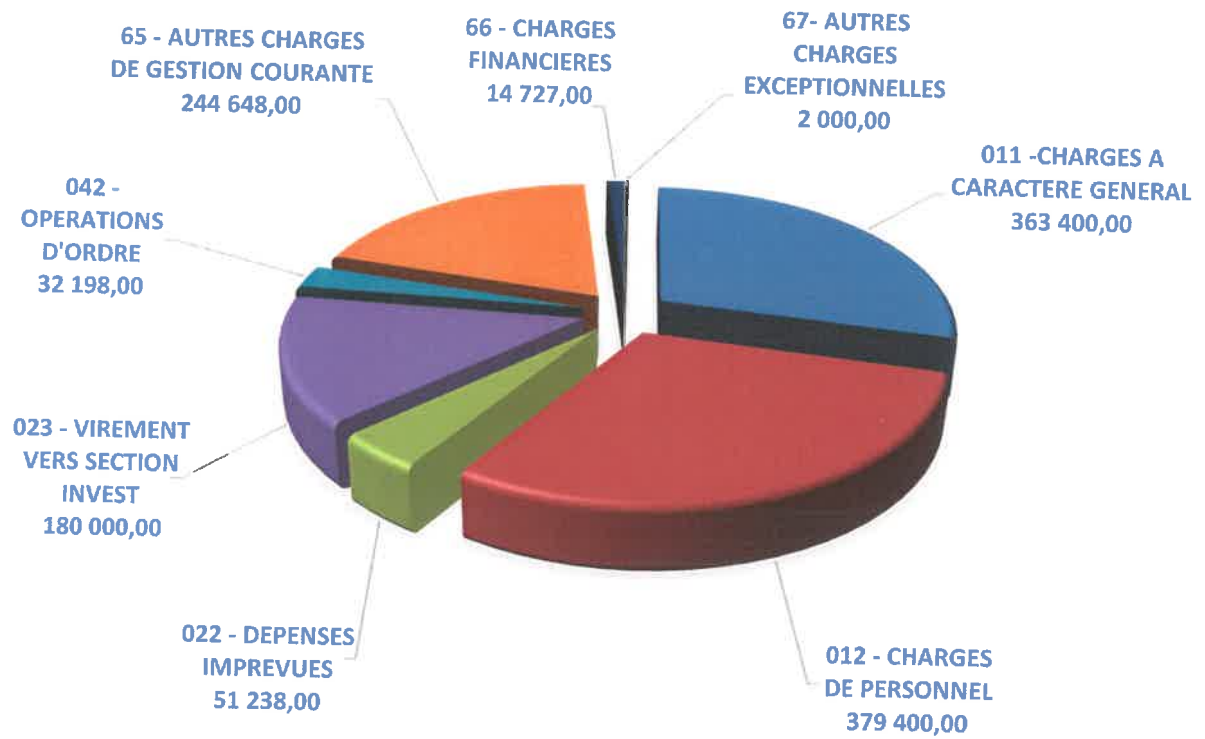
- ✓ Les dépenses relatives aux élus,
- ✓ Les dépenses relatives aux subventions aux associations,
- ✓ Les contributions aux organismes de regroupement (SIVOS, Pays,...),
- ✓ La participation au service incendie, dont le montant est fixé chaque année par le Conseil Départemental,

### Chapitre 66 : intérêts de la dette

Aucun nouvel emprunt ayant été souscrit, la part représentative des intérêts poursuit sa baisse.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

**1 267 811,00€**



## SECTION D'INVESTISSEMENT

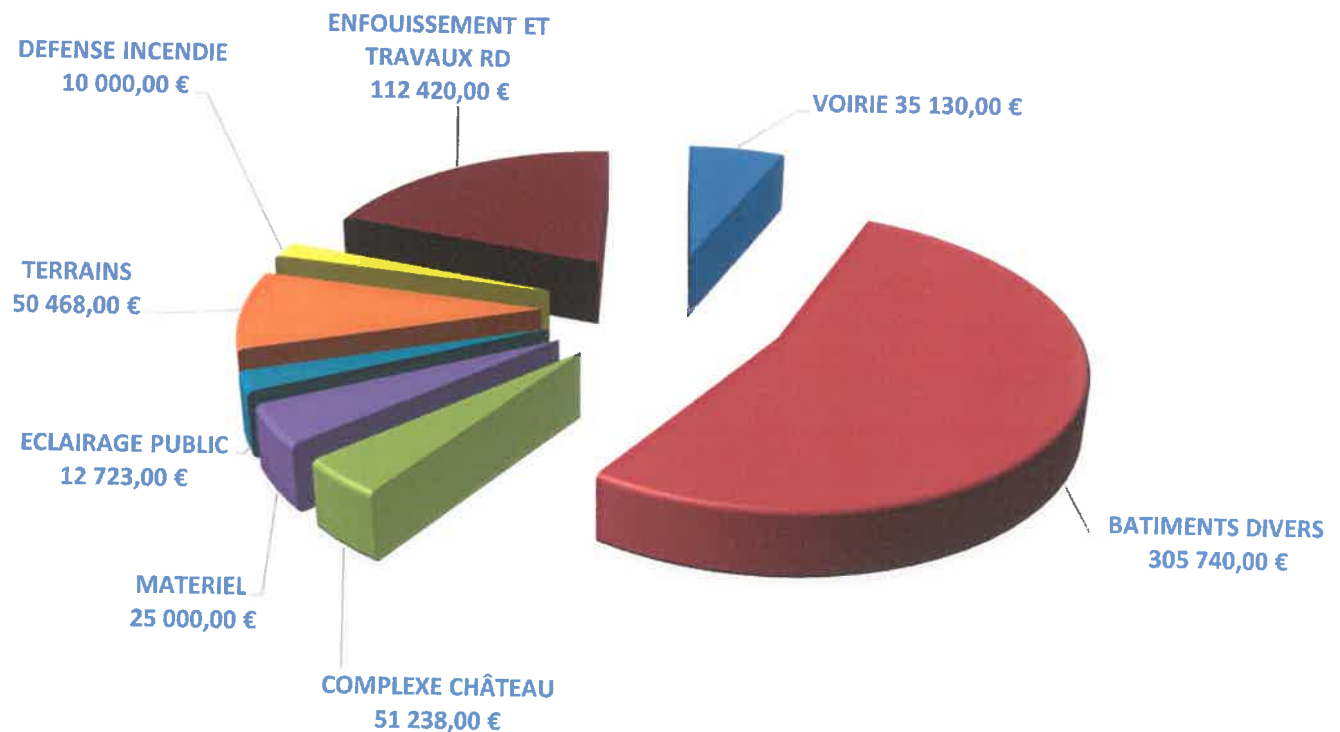
La section s'équilibre à 724 147€

Les principales opérations inscrites au budget primitif 2020 sont :

- ✓ Voirie pour 35 130,00 € (dont 5 130,00€ de restes à réaliser 2019),
- ✓ Bâtiments divers 305 740,00€,
- ✓ Complexe château pour 23 315,00€,
- ✓ Logiciel et Matériel/Mobilier pour 25 000,00€,
- ✓ Eclairage public pour 12 723,00€ (dont fin de la mise aux normes, lotissement des Aiguillons selon prescriptions de l'audit réalisé en 2017 pour 2 722,80€),
- ✓ Terrains pour 50 458,00€ (achats et aménagements),
- ✓ Défense incendie pour 10 000,00€ (remplacement de bornes défectueuses),
- ✓ Enfouissement des réseaux et divers travaux RD17 pour 112 420,00€

Auxquelles il convient d'ajouter les opérations d'ordre pour 86 350,54€ (50 000,00€ de travaux en régie et 36 350,54€ d'intégration aux travaux 2019 à la demande de la Trésorerie, cette dernière somme se retrouve également en recettes de la section d'investissement) et le remboursement du capital des emprunts pour 63 000,46€.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 724 147,00€



L'ensemble de ces dépenses sont financées par :

- ✓ Des subventions de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental, du SIDELC et de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis (sous forme de fonds de concours),
- ✓ Le reversement du FCTVA,
- ✓ Le reversement de la part de taxe d'aménagement revenant à la Commune,
- ✓ L'affectation du résultat 2019 (200 000€),
- ✓ Le virement de la section de fonctionnement (180 000,00€),
- ✓ Les opérations d'ordre (amortissements et intégration de travaux),
- ✓ Le solde d'exécution positif 2019 reporté (62 769,14€)

Les restes à réaliser 2019 représentent 52 184,40€ des recettes totales d'investissement.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020

**724 147,00€**

